



2025-2040

Projet de Charte du Parc naturel régional de la Brenne

Résumé non technique

Juin 2025



La Brenne, ce territoire différent de tout ce qui l'entoure, bénéficie depuis plus de trente ans d'une labellisation Parc naturel régional. Il fait désormais partie de la vie locale et plus personne n' imagine aujourd'hui la Brenne sans son Parc. A l'occasion du renouvellement de sa Charte, l'extension du territoire en partie sud maintes fois envisagée se concrétise.

Le Parc de la Brenne, comme tous les Parcs naturels régionaux, est une institution « hors cadre », au service de l'intérêt général, du développement durable, de l'innovation et qui ne peut compter que sur sa force de conviction et d'entraînement pour faire avancer ses idées et aboutir ses projets. Territoire au patrimoine naturel connu et reconnu, aux singularités maintes fois exprimées, le Parc a développé une expertise, des projets et des actions très concrètes. Il sait faire preuve de son rôle d'animateur ou de médiateur, en faveur de la protection de l'environnement, du développement économique et social, de l'éducation et de la formation du public, parfois bien au-delà du cadre des missions prévues par le code de l'environnement. Depuis sa création, le Parc agit, innove, expérimente.

Le processus de révision a permis de faire émerger les grands défis à relever à l'horizon de 2040. Ceux-ci reposent sur trois piliers qui confirment le Parc comme un territoire d'eau(x), reconnu comme patrimoine, protégé et valorisé ; un territoire de pluralités, respectueuses entre elles et en équilibre et un territoire acteur, averti et mobilisé autour d'un projet commun. Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans un contexte plus global qui impose de prendre en considération la crise climatique et l'effondrement de la biodiversité.

Être acteur de cet avenir, définir son rôle, préciser ses ambitions dans la recherche d'équilibres durables pour cette contrée si singulière, tel est le dessein du Parc naturel régional de la Brenne.

Laurent Laroche

Président du Parc naturel régional de la Brenne

Les étapes de la révision 2022/2025

PHASE PRÉPARATOIRE

Janvier 2022 - octobre 2022

* Délibération du Syndicat Mixte puis du Conseil régional : lancement de la révision

* Bilan évaluatif de la mise en œuvre de la charte actuelle

* Enquête auprès des habitants

* Actualisation du diagnostic de territoire

* Ateliers participatifs

* Forum prospectif : quel futur souhaité pour le territoire ?

Octobre 2022 - juillet 2023

ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE

VALIDATION INTERMÉDIAIRE

Août 2023 - décembre 2024

* Examen préalable conjoint entre le Ministère, la DREAL et les rapporteurs du CNPN

* Validation de l'avant-projet par le syndicat mixte du Parc et saisie du Conseil régional

* Ateliers participatifs

* Construction de l'avant-projet de charte et élaboration du plan de Parc

* Audition devant la commission du CNPN

* Visite des rapporteurs CNPN et FPNRF

* Avis du CNPN et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

* Avis du Préfet de Région

* Visite et avis de l'Autorité environnementale

* Enquête publique : avis des habitants sur le projet de charte

* Validation du projet de charte par le Syndicat mixte du Parc et saisie du Conseil régional

VALIDATION FINALE

Janvier 2024 - hiver 2025/26

* Décret de classement signé par le 1^{er} Ministre

* Contrôle de légalité

* Délibération des collectivités (intercommunalités, communes, Département, Région)

* Examen final du Ministère, consultation interministérielle et avis du Préfet de Région

Le Parc naturel régional de la Brenne *en révision de charte*

C'est quoi la Charte d'un Parc ?

C'est le projet d'un territoire, un contrat qui lie les communes, les intercommunalités, les départements, les régions et l'État pour une gestion concertée et cohérente de celui-ci. La Charte, d'une validité de 15 ans, détermine les objectifs, mesures, principes d'action, responsabilités et engagements de mise en valeur, de protection et de développement du territoire qui ont été négociés par ses signataires.



Créé le 22 décembre 1989, le Parc a renouvelé sa Charte en 1998 et en 2010. Depuis 2022, il est engagé dans sa 3^{ème} révision de Charte. Le territoire devrait être à nouveau classé "Parc naturel régional" par décret du Premier Ministre, pour le 1^{er} septembre 2025.

Un Parc naturel régional, c'est quoi ?

- un territoire rural habité
- un patrimoine naturel et culturel remarquable, mais fragile
- une charte qui définit le projet concerté de développement durable fondé sur la protection et la valorisation de ce patrimoine
- un syndicat mixte composé des collectivités locales qui pilotent les actions de la Charte
- une reconnaissance nationale à travers le label « Parc naturel régional »

Les 5 grandes missions d'un Parc

- Protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages
- Contribuer à l'aménagement du territoire
- Contribuer au développement économique, social et culturel, et à la qualité de la vie
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherches.

Aujourd'hui, il existe 58 Parcs naturels régionaux en France qui sont réunis au sein d'une Fédération.

Retrouvez toutes les infos sur www.parcs-naturels-regionaux.fr



Et le Parc naturel régional de la Brenne, c'est qui ?

C'est en 1989 que le Parc naturel régional (PNR) de la Brenne voit le jour, porté par les élus et acteurs locaux, souhaitant réagir contre la dévitalisation de leur territoire et désireux de mettre en place les conditions pérennes du développement local. Au-delà de cette ambition économique, c'est le caractère exceptionnel de son patrimoine naturel et la nécessité de le protéger qui a confirmé la pertinence de la création du Parc et a conduit à la signature de sa première Charte. Cette reconnaissance a été renouvelée en 1998 puis en 2010.

Le périmètre de révision de la Charte du Parc s'étend sur 61 communes du département de l'Indre, en bordure des départements de l'Indre-et-Loire au nord-ouest, de la Vienne à l'ouest de la Haute-Vienne et de la Creuse au sud.

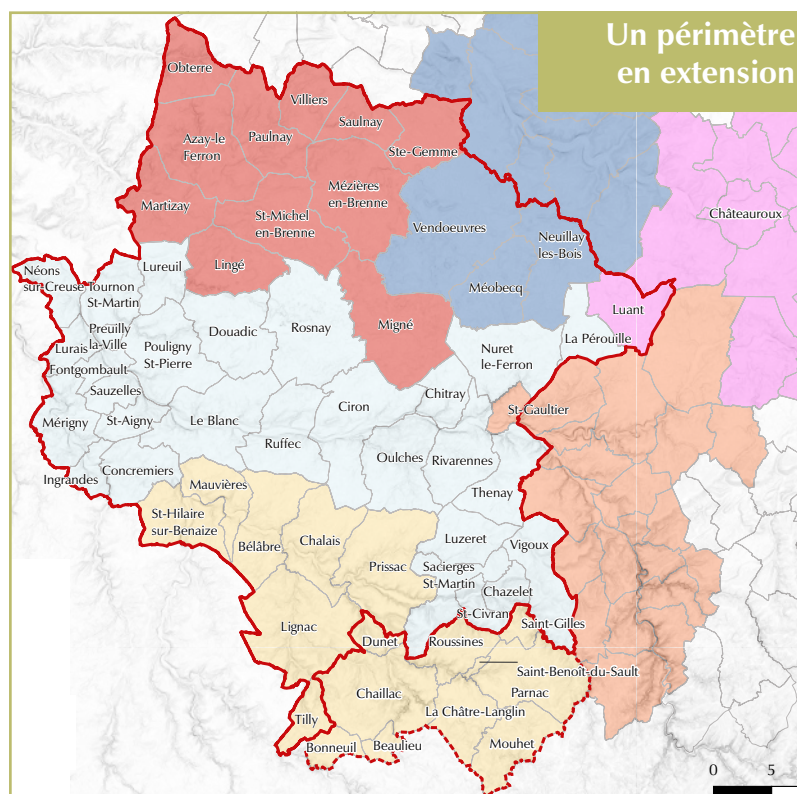
Ce périmètre couvre 2 062 km², pour une population totale de 35 285 habitants, soit une densité de 17 habitants/km².

L'organisation territoriale

Le périmètre d'étude recouvre 51 communes de l'actuel Parc naturel régional de la Brenne, auxquelles s'ajoutent 10 nouvelles communes.

Il est couvert par 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- La Communauté de communes Brenne - Val de Creuse
- La Communauté de communes Cœur de Brenne
- La Communauté de communes Marche Occitane - Val d'Anglin
- La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole (1 commune)
- La Communauté de communes Val de l'Indre - Brenne (3 communes)
- La Communauté de communes Éguzon - Argenton - Vallée de la Creuse (1 commune)
- Périmètre du PNR Brenne actuel
- Extension

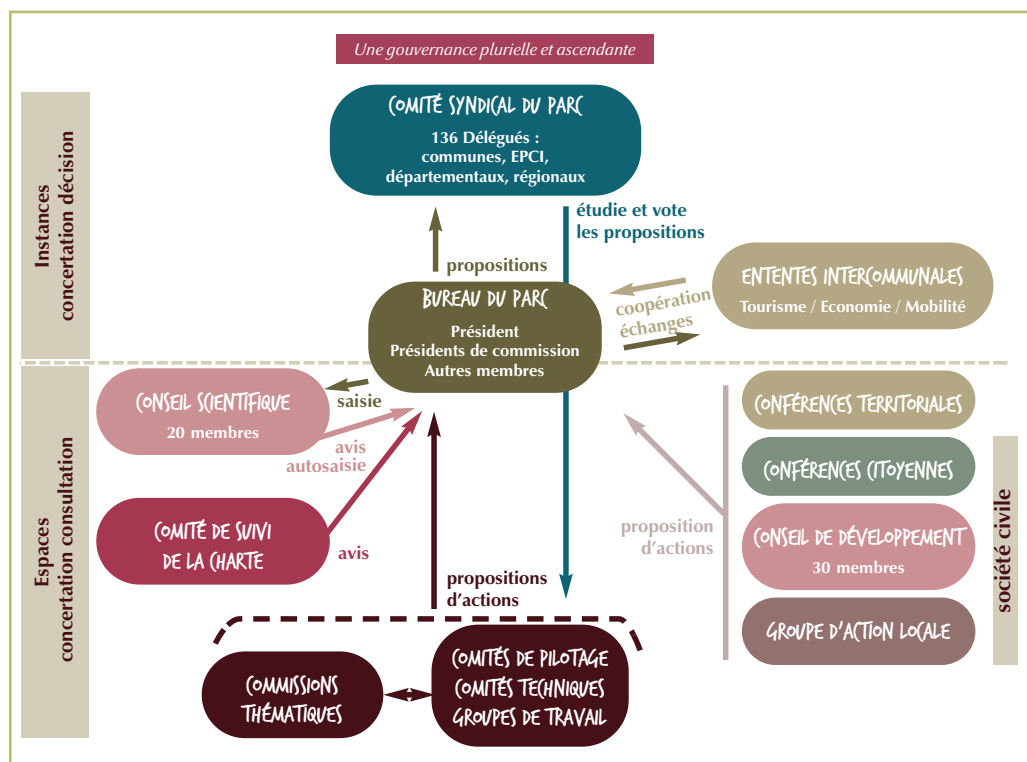


Comment fonctionne le Parc ?

Le Parc est géré par un syndicat mixte composé des communes adhérentes, des communautés de communes dont celles-ci sont membres, du département de l'Indre et de la région Centre-Val de Loire.

Le syndicat mixte agit en concertation étroite avec la population, le réseau associatif et les collectivités. Il s'adjoit les conseils d'un Conseil Scientifique et d'un Conseil de développement.

Il s'appuie sur une équipe technique pluridisciplinaire d'agents permanents et contractuels au service du territoire, chargés de mettre en œuvre la Charte.



Un territoire emblématique de l'eau, face à des défis climatiques et de société



L'eau, au cœur de l'identité de la Brenne

Le territoire héberge plus de 10 000 hectares d'eau composés d'étangs, mares et bassins, et plus de 30 000 hectares supplémentaires de zones humides (prairies, landes humides, boisements et végétations rivulaires).

Une zone humide de valeur internationale

Désignée depuis 1991 au titre de la convention internationale de Ramsar, la Brenne est la seconde zone humide de l'hexagone en termes de superficie.

Des chaînes d'étangs remarquables

Les étangs, dont on estime le nombre à un peu plus de 3 800, ont été en majorité réalisés par des levées de terre dans les fonds de vallons pour la production de poissons à partir du Moyen Âge.

Les étangs sont des milieux artificiels. Ils ont la particularité d'être des espaces à la fois multifonctionnels et multi-usages, qui se révèlent d'autant plus intéressants et attractifs que l'équilibre fragile - mais indispensable - entre les deux est maintenu. Ils jouent également un rôle économique, social et culturel majeur. En 2021, la pisciculture en Brenne a été classée par l'UNESCO à l'inventaire national du Patrimoine Culturel Immatériel.

Des cours d'eau et vallées structurants

Trois cours d'eau principaux traversent, d'est en ouest, le territoire : la Creuse, l'Anglin, affluent à la Gartempe et la Claise, affluent de la Creuse.

Une diversité de paysages

Le territoire se développe sur 5 régions naturelles : la Brenne (Grande Brenne et Queue de Brenne), la petite Brenne, les vallées de la Creuse et de l'Anglin, les plateaux des Pays blancs et d'Azay et le Boischaut sud. Le Parc peut ainsi se prévaloir d'une grande diversité de paysages, liée à la diversité géologique, aux différentes formes de l'eau et aux modes de faire-valoir.

Un patrimoine naturel d'une grande richesse

Riche et variée, la biodiversité du territoire est reconnue au niveau international, avec comme élément majeur la zone humide Ramsar "Brenne". Cette mosaïque de milieux naturels, caractérisée par la dominante étang - prairie, abrite un ensemble remarquable de communautés végétales des milieux humides et constitue également un ensemble écologique important pour les oiseaux : 20 à 25 espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » s'y reproduisent, avec en particulier des espèces inféodées aux milieux humides. Le bocage constitue aussi une unité écopaysagère d'intérêt majeur pour la trame verte et bleue. Les observations d'espèces faunistiques et floristiques montrent des évolutions contrastées, entre situations de fragilités et évolutions positives pour quelques espèces. Cette grande richesse écologique du territoire est menacée par les modifications de pratiques, l'abandon des terres et, également, par la présence d'espèces exotiques envahissantes.

Un patrimoine culturel remarquable

Le territoire, occupé et façonné par l'Homme depuis la Préhistoire, est également riche d'un patrimoine archéologique caractérisé par l'activité sidérurgique qui occupait une place très importante dans la région dès l'Antiquité. Les étangs, patrimoine culturel emblématique de la Brenne parce que construits, témoignent d'une activité piscicole très prégnante sur le territoire à partir du Moyen Âge. Le développement de la pisciculture en étangs marque un renouveau dans le paysage, anciennement essentiellement composé de forêts.

En termes de patrimoine bâti, les institutions religieuses ont été un vecteur de transformations sur ce territoire déjà modelé durant l'époque gallo-romaine : construction de nombreuses abbayes, aujourd'hui éléments forts du patrimoine religieux local, plusieurs prieurés, mais également de nombreuses églises et chapelles remarquables. L'architecture rurale quant à elle s'apparente à l'architecture berrichonne. Les changements de matières et les modifications subtiles des volumes font voyager du Berry à la Touraine et au Poitou, et même en Limousin ou en Creuse en allant vers le sud.

Une ruralité marquée par la fragilité démographique, sociale et servicielle

Globalement, la population du périmètre d'étude a diminué depuis 2008 (- 7,4 % en moyenne représentant 2 835 habitants) alors que les travaux conduits lors du précédent renouvellement de la charte démontraient une reprise de la croissance démographique sur la plupart des communes.

Le vieillissement de la population est également très marqué : les + de 60 ans représentent 38 % de la population totale. C'est la tranche des 30 / 44 ans qui a vu sa population décroître de manière la plus significative entre 2008 et 2019, au profit des 60 / 74 ans qui est la seule tranche d'âge qui a vu son nombre augmenter sur la totalité du territoire (+ 15,2 %).

La médiane du revenu disponible par unité de consommation s'élève à 19 877 € contre 21 930 € à l'échelle nationale.

Comme dans de nombreux territoires ruraux, la question des services, de l'accès aux soins et de la mobilité quotidienne est lourde d'enjeux pour le Parc. Sur le sujet de la santé par exemple, on relève des difficultés d'accès aux soins de médecine générale qui risquent se renforcer. Ces enjeux sont d'autant plus marqués que le territoire, sur la période 2008/2019, accuse une perte de 911 emplois (soit - 8 %), indicateur identique à l'échelle départementale.





De grands défis à relever pour préserver les différents patrimoines

Le périmètre du Parc naturel régional de la Brenne recouvre un vaste territoire diversifié et aux dynamiques contrastées. Si les patrimoines naturel et culturel ainsi que les paysages, par leur diversité, leur qualité, confèrent une grande richesse au territoire, ce dernier est également marqué par des évolutions plus ou moins localisées : certaines d'entre elles le fragilisent et le mettent en tension, d'autres au contraire sont sources d'opportunités.

Le diagnostic territorial réalisé préalablement à cette Charte a fait émerger 7 grands défis : cette nouvelle Charte ambitionne de les relever pour résoudre les grandes problématiques du territoire à l'horizon 2040.

Défi n°1 \ L'inscription dans une trajectoire pertinente face au changement climatique

Le territoire doit poursuivre son adaptation au changement climatique et à ses effets sur la biodiversité, les milieux « naturels », les activités humaines, les espèces envahissantes...

- Adaptation des filières économiques
- Veille sanitaire
- Maîtrise des consommations énergétiques
- Réhabilitation décarbonée du bâti
- Développement raisonné des énergies renouvelables

Défi n°2 \ La préservation d'une agriculture et d'une pisciculture en adéquation avec le maintien de la biodiversité

Il existe une forte interdépendance entre l'agriculture, la pisciculture et la richesse écologique du territoire. Les pratiques d'exploitation sont susceptibles d'impacter les milieux de manière positive ou négative.

- Maintien, adaptation et valorisation des filières piscicole et agricole
- Transition écologique des pratiques
- Maintien des milieux ouverts et limitation de l'enfrichement
- Lutte contre la déprise agricole

Défi n°3 \ La pérennisation de l'effort de connaissance et de préservation des milieux naturels

- Maintien en eau des zones humides et des milieux aquatiques, dans un contexte de changement climatique
- Meilleure connaissance de la biodiversité et partage de cette connaissance
- Maintien des milieux ouverts
- Limitation de l'impact des espèces invasives
- Sauvegarde des milieux forestiers
- Amélioration de la gouvernance des questions environnementales

Défi n°4 \ L'affirmation de la diversité des paysages et d'un patrimoine culturel de caractère

Outre l'amélioration de la connaissance des paysages, de leurs dynamiques et des enjeux qui en découlent, un des défis de cette nouvelle Charte est d'établir une politique paysagère à l'échelle du futur périmètre, en renouvelant les perceptions et en mettant en avant la diversité des paysages du territoire.

- Mise en valeur des sites remarquables
- Renforcement du lien paysages-biodiversité - agriculture
- Maintien de la qualité des paysages

Défi n°5 \ La dynamisation du développement territorial durable au service de l'emploi

- Expérimentation de nouveaux modèles économiques
- Amélioration de l'adéquation entre formation et emplois « en tension »
- Soutien à la reprise/transmission des entreprises
- Maintien du tissu de commerces de première nécessité
- Développement de l'accessibilité multimodale du territoire
- Renforcement de l'attractivité du territoire
- Développement de nouvelles filières dans les domaines touristique, agricole, piscicole et sylvicole

Défi n°6 \ L'accès aux services et à la mobilité pour tous

- Maintien des services à la population, en premier lieu l'offre de santé qui tend à disparaître, enjeu majeur pour l'avenir
- Développement de l'économie solidaire
- Meilleure visibilité de l'offre culturelle
- Mobilisation des habitants
- Développement d'une offre de mobilité pertinente
- Déploiement du numérique
- Expérimentation et innovation dans les aménagements
- Attractivité du territoire et accueil de nouveaux arrivants

Défi n°7 \ La gouvernance et l'implication de tous dans la mise en œuvre de la Charte

- Renforcement de la coordination et des complémentarités avec les intercommunalités du territoire afin de les fédérer autour d'un projet partagé

Plus de 30 ans d'action au service du territoire

Le constat fait après 35 ans de reconnaissance du territoire comme Parc naturel régional est que la mise en œuvre de la Charte aura permis de mieux préserver et valoriser le territoire, de porter à connaissance, d'apprendre. Comme le montre le diagnostic territorial, des évolutions ont également eu lieu (fragilisation de la biodiversité, dégradation des milieux aquatiques et humides, enrichissement...) auxquelles répond la nouvelle Charte.

Le Parc de la Brenne a été novateur, et ce, depuis sa création. Il a su trouver sa place dans des projets innovants au regard des autres Parcs et jouit d'une reconnaissance particulière des acteurs du territoire. Cela s'est traduit notamment dans l'effort investi pour la petite enfance, ou encore la musique à l'école, sujets dont il est le seul Parc à s'être emparé depuis de nombreuses années, mais aussi dans des opérations innovantes (« Brigade Espèces exotiques envahissantes », Contrat Local de Santé dès 2014...). Ces actions, constituant une réelle plus-value pour le territoire, sont donc naturellement à poursuivre au regard de leur succès.

La présence du Parc a apporté une plus-value au territoire, à ses habitants et acteurs, synthétisée sous 3 aspects principaux :

■ Une mise en valeur et une reconnaissance territoriale

Au travers des actions conduites sur le patrimoine naturel, culturel et la promotion touristique du territoire, le Parc a su valoriser des marqueurs forts, participant à la construction d'une identité en interne et à une notoriété au-delà de ses frontières.

■ Un acteur indispensable de la préservation des milieux naturels

Le travail conséquent mené sur les milieux naturels n'aurait pu être possible sans une action continue du Parc et la coopération avec ses partenaires. Il est aujourd'hui un acteur reconnu dans ce domaine.

■ Des moyens techniques au service du territoire et une mise en réseau

Sur ce territoire rural, doté de peu d'ingénierie, le Parc a joué un rôle d'appui technique apprécié par les communes et EPCI du territoire. Les équipes techniques sont reconnues pour leur implication, leur portage des valeurs du Parc et leurs convictions. Le Parc tient également un rôle reconnu d'assemblier, de coordinateur qui permet de mettre en réseau les acteurs et impulser la dynamique de projets.

Le futur souhaité pour les 15 années qui viennent : Préserver, renforcer, dynamiser « un territoire vivant »

Le futur souhaité repose sur une ambition : « Un territoire vivant », clé de voûte, organisée en 3 axes complémentaires. Ces axes traduisent l'ambition politique et structurent le cadre stratégique de la Charte 2025 - 2040. Ils sont déclinés en 11 orientations, elles-mêmes en 30 mesures, sont présentés dans les pages suivantes.

Ce territoire vivant doit être en premier lieu un territoire à la biodiversité renforcée, préservant et prenant soin du vivant sous toutes ses formes. Cette vocation doit trouver un nouveau souffle et permettre de protéger le vivant, en s'attachant à comprendre, observer comment le vivant s'adapte et évolue, pour pouvoir l'accompagner. Ce renforcement de la biodiversité implique une préservation de la ressource en eau et de la qualité des milieux liés à l'eau.

L'ambition de la nouvelle Charte du Parc est également de favoriser des paysages vivants, avec l'eau comme marqueur. L'affirmation de la diversité des paysages est un élément fort en particulier dans le cadre de l'extension du périmètre. Il convient également de noter la diversité des patrimoines bâti et vernaculaire qui marque l'identité du territoire et la richesse de sa géologie.

L'ambition du projet vise par ailleurs à favoriser la transmission des connaissances, l'éducation au territoire, la capacité à innover, à se transformer.

Un projet vivant, c'est enfin se donner les moyens de conduire les actions en bonne intelligence collective, en mobilisant tous les acteurs ressources du territoire, dans une démarche agile, adaptative aux enjeux et défis qui se posent d'ores et déjà et ne manqueront pas de se poser.

Du fait de la pluralité de ses missions et de ses actions (environnement, tourisme, santé, agriculture, habitat, paysages, culture...), une mesure transversale aux 3 axes a été définie pour organiser la résilience du territoire face aux effets du changement climatique.



Par ailleurs, 9 mesures ont été choisies comme « mesures phares », car considérées comme fondamentales pour atteindre les objectifs fixés par le projet stratégique.

Celles-ci sont identifiées dans les tableaux ci-après par le symbole du phare.



AXE 1 \ L'eau, une ressource à forte valeur patrimoniale

Cet axe met en valeur l'une des spécificités du territoire, l'eau. Elle constitue en effet une composante omniprésente et diversifiée du paysage local, aussi bien à travers les étangs que les zones humides, rivières, mares... Bien que représentant un riche patrimoine, et s'épanouissant dans une importante diversité de milieux, tant remarquables qu'ordinaires, l'eau, souvent reconnue comme rare et protégée, ne s'en trouve pas moins sous pression. Les facteurs sont divers, provenant de l'évolution du climat, des pratiques liées à l'agriculture et à la pisciculture, des systèmes d'épuration des eaux, etc. De manière concrète, la qualité et l'abondance de l'eau se détériorent.

Orientations		Mesures		Dispositions
1	Sauvegarder la biodiversité de la zone humide Ramsar	1 	Restaurer la biodiversité et la fonctionnalité écologique des étangs et milieux humides associés	1.1 - Restaurer et préserver les végétations aquatiques et amphibies des étangs 1.2 - Impliquer davantage les propriétaires d'étang dans la sauvegarde du patrimoine naturel 1.3 - Gérer les zones humides d'une manière favorable à la biodiversité 1.4 - Conserver les zones humides et aquatiques remarquables
		2	Maintenir une pisciculture traditionnelle et l'engager dans une transition écologique et climatique	2.1 - Adapter les modes de gestion de l'eau des étangs aux évolutions du contexte local et climatique 2.2 - Imaginer et développer des piscicultures favorables à la biodiversité 2.3 - Faire progresser la connaissance et développer la recherche sur l'étang piscicole, réfléchir à son devenir face au changement climatique 2.4 - Accompagner les exploitants dans la gestion de leur étang
		3	Réduire l'impact des espèces exotiques envahissantes	3.1 - Intensifier la lutte de terrain contre les EEE 3.2 - Maintenir une veille active et alerter sur les impacts des EEE pour limiter leur propagation 3.3 - Amplifier la recherche et l'expérimentation sur les EEE présentes
		4 	Valoriser la zone humide, suivre et anticiper ses évolutions	4.1 - Améliorer la connaissance sur l'étang et les milieux humides du territoire 4.2 - Initier un suivi global eau et biodiversité du site Natura 2000 « Grande Brenne » 4.3 - Faire connaître la valeur écologique de la zone Ramsar « Brenne » et faire vivre le label
2	Valoriser les patrimoines et paysages de l'eau, entre nature et culture	5	Préserver la qualité des patrimoines et du paysage de la Brenne	5.1 - Améliorer et valoriser les connaissances sur les paysages de l'eau 5.2 - Maintenir la mosaïque des milieux, garantissant la préservation de la biodiversité et des paysages identitaires 5.3 - Faire reconnaître et préserver les paysages emblématiques de la Brenne
		6 	Protéger, restaurer des cours d'eau vivants et multifonctionnels et valoriser les paysages des vallées	6.1 - Reconquérir et préserver la qualité des rivières 6.2 - Affirmer l'unité paysagère des vallées et les faire découvrir 6.3 - Concilier la gestion des espaces, des risques et des patrimoines dans l'aménagement des vallées
3	Assurer une gestion durable et équitable de la ressource en eau	7	Améliorer la qualité de l'eau	7.1 - Protéger la ressource en eau potable 7.2 - Réduire la pollution diffuse des eaux 7.3 - Améliorer l'efficacité des dispositifs d'assainissement existants
		8	Économiser la ressource en eau et la partager en solidarité	8.1 - Développer une connaissance et une gouvernance partagées de l'eau 8.2 - Inciter à une utilisation plus économe de l'eau 8.3 - Préserver et restaurer le stockage de l'eau par les sols et les nappes 8.4 - Économiser l'eau potable



AXE 2 Un territoire de symbioses aux milieux et ressources durablement partagés

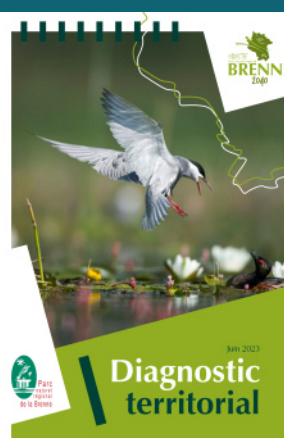
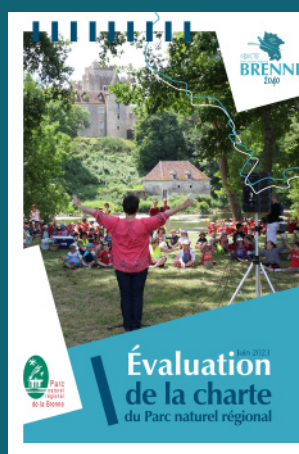
Ce second axe ambitionne d'ériger le territoire en bien commun, le partageant équitablement et pour le bienfait de tous. Le Parc naturel régional est doté de patrimoines exceptionnels qu'il convient de préserver. A l'approche de 2040, le territoire du Parc arborera des milieux divers, assimilés à tout autant de paysages de qualité. Ces milieux seront riches de ressources, valorisées majoritairement localement. Elles traduiront une nouvelle manière de se nourrir, à travers des pratiques de production en accord avec la nature, comme l'agroforesterie. Représentant plus de la moitié du périmètre du Parc, la SAU, est aujourd'hui en régression. Elle en sera, en 2040, non seulement maintenue mais aussi renforcée, tant par la qualité de ses productions, sa valorisation locale, que par sa capacité à ne pas influencer négativement les milieux naturels. Le Parc sera reconnu de tous comme instance d'échanges sur l'ensemble de son périmètre, porteur de son identité.

Orientations		Mesures		Dispositions
4	Offrir un territoire productif et nourricier, favorable à une vie en bonne santé	9	Concilier exploitation des ressources et préservation des milieux naturels	9.1 - Soutenir l'agriculture extensive et encourager les pratiques résilientes 9.2 - Tendre vers une gestion forestière qui garantisse des forêts pérennes, diversifiées et accueillantes pour la biodiversité 9.3 - Œuvrer pour une chasse durable, respectueuse de la biologie des espèces et du schéma de gestion cynégétique 9.4 - Encadrer l'exploitation des ressources minérales
		10	Développer un modèle alimentaire local, sain et durable	10.1 - Favoriser les pratiques de production respectueuses de l'environnement et de la santé 10.2 - Développer l'offre et l'accès aux productions locales de qualité en lien avec le PAT 10.3 - Renforcer l'éducation et la sensibilisation à une alimentation saine et locale
5	Préserver le foncier et renforcer la qualité patrimoniale et environnementale des espaces urbanisés	11 	Garantir la vocation agricole des terres et préserver un réseau d'espaces naturels	11.1 - Déployer et mettre en œuvre la stratégie foncière du territoire 11.2 - Remobiliser et préserver le foncier agricole, lutter contre l'enrichissement 11.3 - Renforcer l'accès au foncier agricole pour les exploitants présents et futurs 11.4 - Lutter contre l'érosion de la biodiversité remarquable par la maîtrise foncière ou d'usage, en priorité sur les sites à enjeu
		12	Déployer une démarche d'urbanisme rural durable préservant les trames verte, bleue, brune et noire	12.1 - Mettre en œuvre des politiques de planification territoriale ambitieuses, adaptées aux enjeux écologiques et climatiques locaux 12.2 - Prendre en compte les trames verte, bleue, brune et noire dans tous les projets de planification et d'aménagement de l'espace 12.3 - Définir une trajectoire de sobriété foncière pour répondre aux objectifs locaux du ZAN 12.4 - Renforcer l'attractivité des bourgs et des villages, lieux de vie 12.5 - Engager des démarches d'urbanisme rural innovantes et durables
		13	Valoriser le patrimoine bâti et accroître la qualité des formes urbaines	13.1 - Faire progresser la connaissance sur le patrimoine bâti, les savoir-faire et en assurer la diffusion 13.2 - Préserver le patrimoine bâti en s'appuyant sur la mobilisation de tous les acteurs 13.3 - Vivre dans le patrimoine bâti, encourager sa réhabilitation et son attractivité 13.4 - Favoriser des formes architecturales et urbaines adaptées aux contextes locaux et enjeux d'aménagement durable
6	Accroître la diversité et la qualité des patrimoines naturels et des paysages	14	Préserver et favoriser la diversité des milieux et des espèces	14.1 - Poursuivre et amplifier l'inventaire du vivant 14.2 - Maintenir et restaurer la qualité des habitats naturels et d'espèces 14.3 - Développer la préservation des espèces à fort enjeu patrimonial 14.4 - Limiter l'impact des activités humaines sur la nature 14.5 - Encourager les initiatives et les pratiques en faveur de la nature ordinaire
		15 	Agir pour des paysages diversifiés, vivants et de qualité	15.1 - Préserver et valoriser les paysages ordinaires et remarquables 15.2 - Faire évoluer les pratiques en faveur des paysages et de l'adaptation des espaces de vie au changement climatique 15.3 - Favoriser les démarches participatives dans les projets d'aménagement et de paysages 15.4 - Permettre la découverte des paysages par la valorisation des points de vue, routes, chemins et sentiers pittoresques
		16	Mettre l'arbre et la haie au cœur des paysages de demain	16.1 - Conserver et régénérer le paysage bocager en s'appuyant sur une stratégie concertée 16.2 - Pratiquer un entretien adapté aux différents types de haies garant d'une gestion durable du bocage 16.3 - Créer et animer une filière bois bocager multi-usages gérée durablement 16.4 - S'appuyer sur l'arbre comme moyen d'adaptation et d'atténuation au changement climatique
7	Maîtriser les besoins énergétiques du territoire et tendre vers l'autonomie par la valorisation durable des ressources locales	17 	Viser la sobriété et l'efficacité pour réduire les consommations énergétiques du territoire et les émissions dans l'atmosphère	17.1 - Construire et mettre en œuvre une stratégie bas carbone 17.2 - Engager les habitants vers des pratiques de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre 17.3 - Coordonner et évaluer à l'échelle du territoire les actions d'adaptation et d'atténuation
		18	Concilier la production d'énergies renouvelables avec la responsabilité du territoire vis-à-vis de la préservation de la biodiversité et des patrimoines	18.1 - Réaliser et appliquer un schéma local de développement des énergies renouvelables, support à la mise en œuvre d'un mix énergétique adapté aux enjeux patrimoniaux majeurs du territoire 18.2 - Valoriser en priorité les énergies renouvelables thermiques disponibles ou produites sur le territoire 18.3 - Produire un mix d'énergies renouvelables électriques, respectueuses des paysages, de la biodiversité et du maintien de l'activité agricole

AXE 3 \ Un territoire mobilisé et actif

L'envie d'agir pour un territoire débute par la connaissance, comme préalable nécessaire à la compréhension de son environnement et de l'intérêt de celui-ci. Alors seulement il sera possible de mobiliser au service du territoire, mobiliser à la fois les individus, mais aussi créer des liens pour mobiliser en réseau. La population, aujourd'hui en déclin, constitue la vie du territoire. Les activités et services pour tous permettront son maintien et ancreront son attractivité. Par ailleurs, ce territoire, aussi attractif qu'il soit, doit être accessible, pouvoir être sillonné pour le découvrir, pour le vivre. La mobilité sera donc repensée pour favoriser l'accessibilité pour tous, à toutes les richesses du Parc naturel régional de la Brenne. Cet axe a donc pour objectif de rassembler autour de ce projet, en commençant par diffuser la connaissance du Parc sur son territoire. Par ailleurs, cet axe s'attèle à mettre vigoureusement en mouvement le territoire, pour dynamiser les activités économiques, favoriser l'accès aux services mais aussi renforcer le fourmillement culturel.

Orientations		Mesures		Dispositions
8	Permettre aux habitants de devenir acteurs de leur territoire	19	Développer une éducation au territoire pour tous	19.1 - Mobiliser tous les établissements scolaires pour porter des actions d'éducation au territoire 19.2 - Permettre aux habitants de s'approprier les grands enjeux environnementaux du territoire
		20	Étendre les liens entre l'école et son territoire	20.1 - Maintenir un maillage d'établissements scolaires adapté au territoire et aux besoins de la population 20.2 - Assurer l'attractivité des établissements scolaires
		21	Réinventer et amplifier la dynamique collective entre les acteurs du territoire	21.1 - Renforcer la coopération entre les EPCI et le Parc pour la mise en œuvre de stratégies communes 21.2 - Impliquer les habitants dans la mise en œuvre du projet de territoire 21.3 - Renforcer la gouvernance et la mobilisation par des outils participatifs
9	Amplifier un processus local d'innovation et de progrès social	22	Améliorer la santé des habitants et réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales	22.1 - Lutter contre la désertification médicale et structurer des parcours de soins à la hauteur des enjeux du territoire 22.2 - Développer une culture commune de la prévention 22.3 - Offrir à chacun l'accès à un cadre de vie et un environnement, favorables à sa santé physique et mentale 22.4 - Favoriser le lien social et l'engagement solidaire, intergénérationnel, en faveur de la santé des plus fragiles
		23	Réaffirmer le pari de la jeunesse	23.1 - Renforcer et innover dans le champ de la petite enfance 23.2 - Développer les actions d'accompagnement à la parentalité 23.3 - Aller de l'avant sur l'offre enfance-jeunesse
		24	Maintenir et développer les services aux publics et les rendre accessibles à tous	24.1 - Rapprocher des habitants les services et activités 24.2 - Assurer la bonne adéquation entre offre de services et besoins de la population 24.3 - Améliorer et faire vivre les équipements existants
		25	Faire vivre une offre culturelle qui privilégie le collectif	25.1 - Soutenir et coordonner les actions au quotidien 25.2 - Tisser de nouveaux liens pour amplifier la politique culturelle 25.3 - Initier de nouvelles formes culturelles et investir de nouveaux lieux
10	Accompagner la transition sociétale et écologique des activités économiques	26	Susciter, accompagner et développer les initiatives pour une économie locale, circulaire, solidaire	26.1 - Structurer les filières locales et créer des synergies entre les acteurs économiques 26.2 - Encourager la montée en compétences, l'innovation et la transmission pour répondre aux enjeux du développement territorial 26.3 - Saisir les opportunités permises par le numérique et accompagner de nouvelles formes et organisations de travail 26.4 - Créer et développer de nouvelles filières fondées sur un principe de proximité, de solidarité et d'utilité sociale
		27	Renforcer le positionnement d'une destination d'éco-tourisme forte de la complémentarité de ses patrimoines	27.1 - Placer les habitants au cœur de la stratégie touristique 27.2 - Affirmer le Parc comme une destination de tourisme à vélo et poursuivre la valorisation des autres circulations douces 27.3 - Conforter le territoire comme destination d'excellence pour le tourisme de nature 27.4 - Structurer et dynamiser une offre patrimoniale et historique, levier d'attractivité du territoire 27.5 - Commercialiser une offre touristique alternative pour changer de rythme et vivre des séjours en harmonie avec le territoire
11	Ouvrir le territoire, l'explorer et le mettre en mouvement	28	Faire du Parc un territoire de recherche et de coopérations	28.1 - Enrichir la connaissance du territoire et investir de nouveaux champs de recherche 28.2 - Favoriser l'accès à la connaissance de nos patrimoines et l'implication de tous 28.3 - Faire du territoire un lieu de recherche scientifique reconnu 28.4 - Conforter les coopérations et en développer de nouvelles
		29	Construire et conduire une politique d'accueil de nouveaux arrivants	29.1 - Développer la notoriété et l'attractivité du territoire en s'appuyant sur ses spécificités 29.2 - Accueillir de nouvelles populations 29.3 - Favoriser un ancrage durable sur le territoire
		30	Repenser et créer un territoire propice à de nouvelles formes de mobilité	30.1 - Inciter au changement des pratiques de mobilité 30.2 - Faire connaître, développer et adapter les transports collectifs favorisant l'intermodalité 30.3 - Impulser la mise en œuvre de mobilités alternatives et s'assurer de leur complémentarité 30.4 - Favoriser les mobilités actives et adapter les infrastructures



Retrouvez les documents constitutifs de la Charte
du Parc en ligne sur le site du Parc
www.parc-naturel-brenne.fr
Rubrique : révision de la charte